CONFEDERATION DES SYNDICATS AUTONOMES DU SENEGAL

Siège Social sis aux Parcelles Assainies Unité 22 N° 010 – Tél.33 835 13 08 –BP. : 10224 Dakar – Liberté Email : csasenegal@yahoo.com

N° 100/2018/CSA/BC/SG
Dakar, le 17 Avril 2018

/-) Monsieur l'Ambassadeur
Du Brésil
- Dakar -

OBJET : CAMPAGNE POUR LA LIBERATION DE LULA

La Confédération des Syndicats Autonomes du Sénégal (CSA) vous adresse cette lettre de protestation concernant l'emprisonnement de l'ancien président Luiz Inácio Lula da Silva, en violation de la Constitution brésilienne. Cette arrestation arbitraire ne fait que porter atteinte à la démocratie en privant les citoyens du Brésil du droit d'élire eux-mêmes leur président.

Lula a fait l'objet d'une persécution politique. La cour d'appel régionale qui a conclu à sa culpabilité, le juge Sérgio Moro et les procureurs fédéraux chargés de l'opération « *Lava Jato* » (« lavage express ») ont bafoué les droits de Lula à la vie privée, à un procès équitable, à ne pas être arrêté de manière arbitraire, à la libre circulation et à la présomption d'innocence jusqu'à la condamnation définitive.

Les actions du système judiciaire brésilien, conjointement avec les médias nationaux et la droite politique, démontrent au monde que le Brésil ne fonctionne pas dans le respect de l'État de droit, mais de l'opportunisme. Utiliser la loi pour contrecarrer les aspirations de la population brésilienne est, au mieux, un exercice cynique. Pour les citoyens en dehors du pays, ces actions s'inscrivent dans la continuité de la destitution injustifiée de Dilma Rousseff dans le but de mettre fin à l'espoir d'une vie meilleure pour des millions de Brésiliens.

Nous exhortons le gouvernement du Brésil à respecter immédiatement ses obligations conventionnelles et le droit international coutumier, et à protéger les droits fondamentaux à une procédure régulière et à un procès équitable, en adoptant dans l'immédiat les mesures suivantes:

1. La libération immédiate de Lula, au moins jusqu'à ce que la procédure d'appel soit terminée en vertu de la Constitution brésilienne.

2. Un examen impartial de l'affaire de Lula par un pouvoir judiciaire qui ne soit pas lié au gouvernement Temer.

3. Permettre à Lula de se porter candidat à la présidence lors des élections de cette année.

Pour le Bureau Confédéral
Le Secrétaire Général

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS AUTONOMES DU SENEGAL * C.S.A *
Le Secrétaire Général
Elimane DIOUF

Ampliations :
Michel Temer, Presidente da República Federativa do Brasil: gabinetepessoal@presidencia.gov.br
Eunício Oliveira, Presidente do Senado e do Congresso Nacional: eunicio.oliveira@senador.leg.br
Cármen Lúcia Antunes Rocha, Presidenta do Conselho Nacional de Justiça: presidencia@cnj.jus.br
Cármen Lúcia Antunes Rocha, Presidenta do Supremo Tribunal Federal: secretariageral@stf.jus.br
Raquel Elias Ferreira Dodge, Presidente do Conselho Nacional do Ministério Público e Procurador-Geral da República: presidencia@cnmp.mp.br